EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VAUVERT DELIBERATION N° 2023/12/34

Objet : Autorisation de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre des AIA (action collective d'insertion sociale et d'accompagnement)

Séance du 5 décembre 2023

Date de la convocation : 20 novembre 2023	**Membre en exercice = 16** **Nombre de présents = 8** **Nombre de délégation =4**

L'an deux mille vingt-trois, le 5 octobre à dix-sept heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Vauvert (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle de réunion du CCAS, sous la présidence de Madame Elisabeth MICHALSKI Vice Présidente en exercice.

Présents : Mmes.CACCHIA-MORENO J CHALMETON F, LAIR-LACHAPELLE C, MICHALSKI E., PEYRE C.
Mrs GARNIER S., MEIZONNET JL., MOUSSA F.
Absents excusés : Mmes BERTHEZENE F., EYMARD A. ,
Mrs DENAT J., BERTRAND JP., CUVIER C., HUREL JM., VIDAL S.
Absents : Mme DUQUESNE N.

Avaient donné pouvoir : Mr DENAT J., CUVIER C., BERTRAND JP. ,VIDAL S.

L' AIA a pour vocation de remobiliser les personnes les plus fragiles, émargeant au RSA, afin de participer à la levée des freins pour favoriser leur retour vers l'emploi ou une insertion sociale et rejetant les postures de repli.

L' AIA s'adresse à des personnes en situation de vulnérabilité face à leur insertion sociale et professionnelle issues du territoire de Vauvert et de celui de la CCPC. Chaque candidat en fonction de ses capacités d'insertion sera inscrit ou tendra à s'inscrire au Pôle Emploi au cours de son parcours.

Cette action vise à mobiliser ou re mobiliser les personnes dans une démarche globale émancipatrice par un accompagnement individuel et des temps collectifs dans le but de :

- Rompre leur isolement
- Participer à des échanges permettant leur émancipation
- Soutien à la définition de leur projet de vie social et professionnel
- Développer leur pouvoir d'agir, prendre part à la vie sociale et citoyenne

- Aider à s'insérer durablement dans la société en visant l'intégration au monde du travail
- Se réconcilier et favoriser le réapprentissage des savoirs de base
- Agir sur les différents freins à l'emploi (mobilité, santé, logement, modes de garde d'enfant, usage de la langue écrite et parlée …)

Enfin elle vise à accompagner les personnes individuellement en proposant un parcours adapté aux besoins de chacun vers une sortie positive du dispositif (sortie dynamique, sortie positive : emploi / formation / chantier d'insertion/offre d'insertion du conseil départemental.)

Le CCAS dans le cadre de la mise en place de l'action collective d'insertion sociale et d'accompagnement, AIA, sollicite la possibilité de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental

Cette action s'adresse aux adultes, hommes et femmes, bénéficiaires du RSA, présentant une ou des freins périphériques identifiés dans le cadre du plan pauvreté, le PDI et/ou affichant une maitrise insuffisante de la langue française orale et/ou écrite.

Monsieur le Président propose au conseil d'administration :

- L'autorisation de déposer ladite demande de subvention auprès du Conseil Départemental, de la signer, ainsi que toutes pièces aux effets des présentes.

Après délibération et à l'unanimité, les membres présents approuvent les termes de cette délibération et autorisent Madame la Vice Présidente à la signer

C.C.A.S. MAIRIE DE VAUVERT

POUR EXTRAIT CONFORME,
La Vice Présidente du C.C.A.S :

Elisabeth MICHALSKI

PRÉFECTURE DU GARD
Reçu le
06 DEC. 2023
Bureau du Courrier

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :
- *son dépôt en préfecture le* 06/12/23
- *sa notification le* .....
- *sa publication le* 06/12/23

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du 06/12/23

Pour le président par délégation,
La vice-présidente,
Elisabeth Michalski